

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le 13 Avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

PRESENTS : M. MELLET, M. BANCILHON, M. DENUX,
Mme MERONO, Mme SORIANO, Mme ALLEAU,
M. KHADRI, M. RICHOUPICYK, M. SAILLY, M. TENA.

POUVOIRS: Mme ALLEAU à Mme MERONO
Mme ERARD à Mme SORIANO

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme M. Claire SORIANO qui accepte et soumet au vote.

Adopté à l'unanimité

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme M. Claire SORIANO

1. Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2018.

Pour : 11

2. Compte de Gestion 2017 - Commune

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 de la commune.

Pour : 11

3. Compte Administratif 2017 - Commune

Conformément à la réglementation, M. le Maire quitte la séance, M. Christian BANCILHON assure la présidence. Le Compte administratif 2017, conforme au Compte de Gestion 2017, s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses.....	1 432 605.85 €
Recettes.....	1 711 664.68€

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses.....	852 168.56 €
Recettes	227 642.74 €

Résultats de clôture 2017

<u>Fonctionnement :</u>	Clôture 2016	+ 697 989.31 €
	Exercice 2017	+ 279 058.83 €
	Clôture 2017	+ 977 048.14 €
<u>Investissement :</u>	Clôture 2016	+ 165 516.45 €
	Exercice 2017	- 624 525.82 €
	Clôture 2017	- 459 009.37 €

Après présentation dudit Compte Administratif à l'assemblée, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif 2017 de la commune.

Pour 10

4. Affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2018

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.
Après examen, le Conseil Municipal **ADOpte à l'unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2017 de la commune **soit 652 245 €**.

Pour 11

5. Taux d'imposition des 3 taxes locales

Le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** de maintenir pour l'année 2018 les taux d'imposition 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15.23 %
- Foncier bâti : 21.10 %
- Foncier non bâti : 73.05 %

M. le Maire et son Conseil Municipal rappellent que ces taux d'imposition n'ont subi aucune augmentation depuis l'année 2001, une volonté des municipalités en place depuis cette date.

Pour : 11

6. Subventions 2018 – Associations communales et autres

M. le Maire et M. SAILLY quittent la séance.

M. DENUX, Maire-adjoint en charge des associations, expose les attributions de subventions aux associations pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** d'octroyer un total de 35 000.00 € correspondant à ces subventions.

Pour : 9

7. Budget Primitif 2018 - Commune

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du Budget Primitif 2018 de la commune, **APPROUVE à l'unanimité** ledit Budget Primitif 2018, équilibré comme suit :

- **Section Fonctionnement**
 - Recettes..... 1 960 655.01 €
 - Dépenses 1 960 655.01 €
- **Section Investissement**
 - Recettes..... 2 067 392.00 €
 - Dépenses 2 067 392.00 €

Pour : 11

8. Personnel communal – Avancement de grade – Bonification indiciaire Régisseur

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 2 emplois, en raison d'avancement de grade, M. le Maire propose à l'assemblée :

Filière technique : la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Mars 2018.

Filière administrative : la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Municipal :

***DECIDE à l'unanimité** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

***DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de 2018.

Pour information, M. le Maire informe l'assemblée qu'une bonification a été allouée au régisseur de recettes.

Pour : 11

9. Carrière Domitia Granulats – Enquête publique – Avis commune

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de poursuite de l'exploitation de la carrière de Montredon des Corbières (Domitia Granulats).

Cette enquête publique aura lieu du 16 Avril 2018 au 18 mai 2018.

Le Conseil Municipal :

***EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation de la carrière Domitia Granulats,

* **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

10. Aménagement Entrée Ville Sud RD69 – Convention d'aménagement Département/Commune

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de la Ville Sud-Avenues de Louate et du Languedoc, sur la Route Départementale 69 sur le territoire de la commune de

Montredon des Corbières, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie.

Le Département ayant approuvé le projet technique, autorise la réalisation des travaux au profit de la commune.

M. le Maire précise qu'une convention d'aménagement relative à la réalisation « Travaux d'Aménagement Entrée Ville Sud » devra intervenir avec le Département avant tout commencement des travaux.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11

11. Modalité d'accueil scolaire – Convention de réciprocité – Ville de Narbonne-Ville de Montredon des Corbières

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait en accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

M. le Maire présente la convention à intervenir avec la commune de Narbonne fixant les modalités d'accueil scolaire.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec la Ville de Narbonne portant sur les modalités d'accueil scolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention afin de mener à bien cette affaire.

Pour : 11

12. Délimitation Domaine Public Secteur Ecole

Considérant que des personnes sont propriétaires de parcelles jouxtant la parcelle supportant l'école communale de Montredon des Corbières, dépendance du domaine public, il est nécessaire de procéder à la délimitation du domaine public artificiel de la commune.

Vu l'assiette des terrains supportant l'école communale,

Vu la configuration des lieux,

Vu le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites du 10 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

**13. C.C.A.S. – Informations – Compte de Gestion 2017 – Compte Administratif 2017
Subventions 2018 – Budget Primitif 2018**

Mme MERONO, Maire-adjointe, Vice-présidente du C.C.A.S. présente les différents comptes de celui-ci et informe l'assemblée du vote à l'unanimité desdits comptes par le Conseil d'Administration du C.C.A.S lors de sa séance du 9 Avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15

**La Secrétaire de Séance,
M. Claire SORIANO**



**Le Maire,
Éric MELLET**

